

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Yves GENTRIC**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Construction d'un immeuble administratif à la Providence
Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération du 6 novembre 2015, le conseil municipal a validé le programme et l'enveloppe financière de la construction d'un immeuble administratif dans le quartier de la Providence et autorisé monsieur le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint en application des articles 70 et 74 du code des marchés publics.

Après avis du jury réuni le 11 février 2016, trois candidats ont été admis à concourir par le maire.

Le 30 juin 2016, le jury a examiné les offres de manière anonyme conformément aux dispositions de l'article 70 du code des marchés publics et proposé le classement suivant :

1 – Groupement BRULE / GDLE / SOFRESID / CAP INGELEC / BATITHERM / TPF INGENIERIE / ALHYANGE - Mandataire : BRULE - 2 rue Félix Le Dantec, 29 000 QUIMPER

2 – Groupement NOMADE / EGIS / ERGONOMIE CONSEIL / ACOUSTIQUE ET CONSEIL - Mandataire : NOMADE - Immeuble Ethik, PIBS 2, 26 rue Alfred Kastler, 56 000 VANNES

3 – Groupement SABA / BSO / EICE / AFCE / ACOUSTIBEL - Mandataire : SABA - 8 rue Combat des Trente, 22 000 SAINT-BRIEUC

Au regard des propositions du jury, le maire a désigné le groupement BRULE / GDLE / SOFRESID / CAP INGELEC / BATITHERM / TPF INGENIERIE / ALHYANGE comme lauréat du concours et engagé des négociations avec celui-ci.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 3 410 000,00 HT. À l'issue de la négociation, le taux de rémunération s'établit à 13,44%. Le forfait provisoire de rémunération s'établit à 458 189,50 € HT dont 354 640,00 € HT pour la mission de base avec VISA et 103 549,50 € HT pour les missions complémentaires suivantes :

- OPC : ordonnancement, pilotage, coordination
- EFAE : étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie
- STD : simulation thermique dynamique
- AM : avant-métrés hors lots structure et électricité - CVC
- TDS : traitement de la signalétique
- SYN : réalisation des études de synthèse

La mission SYN, qui n'était pas demandée dans la consultation, a été intégrée lors de la négociation.

Le procès-verbal de la réunion du jury du 30 juin 2016 est annexé au présent rapport.

Après avoir délibéré (12 abstentions ; 37 suffrages exprimés dont 3 voix contre et 34 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement BRULE / GDLE / SOFRESID / CAP INGELEC / BATITHERM / TPF INGENIERIE / ALHYANGE sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 458 189,50 € HT ;

2 – d'autoriser monsieur le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre ;

3 – d'octroyer au lauréat et à chacun des deux candidats non retenus une prime d'un montant de 15 000,00 € HT prévue au règlement du concours ;

4 – d'autoriser monsieur le maire à déposer en temps utile les demandes de permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme.